

COSM ^{ANNIVERSAIRE} 30 INFO

Bulletin d'information du service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Place de la Gare 6, 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél.: 032 889 74 42

www.ne.ch/cosm
cosm@ne.ch

ne.ch
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

N° 2021/Edition spéciale 13 Décembre 2021

ENTRETIEN DE M. CLAUDE BERNOULLI

Né en 1942 à Grabs dans le canton de Saint-Gall, Claude Bernoulli effectue toute sa scolarité à Neuchâtel. Après avoir obtenu sa maturité à l'École supérieure de commerce de Neuchâtel, il obtient une Licence en sciences économiques à l'Université de Neuchâtel.

En 1968, il intègre la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie dont il en deviendra le directeur de 1983 à 2005. Membre du parti libéral, il siège en tant que député au Grand Conseil de 1981 à 2000.

En 2005, tout juste retraité, M. Claude Bernoulli est nommé président de la Commission de travail pour l'intégration des étrangers (ci-après CTIE, actuelle CICM) qu'il préside jusqu'en 2013. À ce titre, il assume également la présidence de l'association NeuchàToi ainsi que du prix Salut l'étranger !

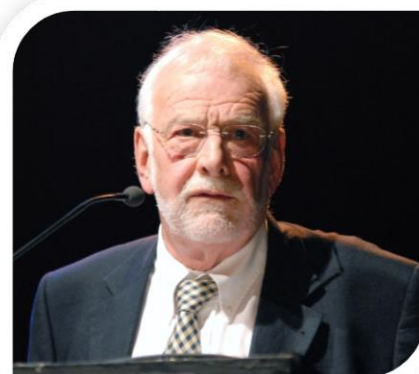


Photo : NeuchàToi

Dans ce numéro, la forme masculine est utilisée afin de faciliter la lecture, toutefois, elle désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Q Ancien directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie et député libéral au Grand Conseil de 1981 à 2000, vous avez succédé à M. Jean Grédy à la présidence de la CTIE et y avez siégé de 2005 à 2013. Quelles ont été vos motivations pour accepter un tel poste ?

Claude Bernoulli : Ayant pris ma retraite en 2005, j'étais disponible. En tant qu'ancien député, je connaissais bien tous les rouages de l'Etat et j'avais aussi, de par mes relations professionnelles, des liens étroits avec le département de l'économie. J'avais de très bons contacts avec Bernard Soguel ainsi qu'avec Jean Grédy, un ami. Il était, en ce temps, secrétaire général de la convention patronale.

Bernard Soguel, Jean Grédy et Thomas Facchinetti sont venus me voir un jour et m'ont proposé de reprendre la présidence de la CTIE. Au départ, j'ai hésité ! Je ne savais pas très bien dans quelle aventure j'allais m'engager ? Ils ont tôt fait de me rassurer.

J'étais disponible et heureux de pouvoir prolonger ma vie professionnelle par une activité d'intérêt public. Au début, il a fallu apprendre, notamment la terminologie, les codes, les usages.

Q Issu du milieu économique et de la droite, étiez-vous déjà sensible aux questions de diversité, d'ouverture à l'autre, avant de prendre la présidence de la CTIE? Si oui, quels étaient/avaient été vos engagements en ce sens, à titre privé ou professionnel ?

Claude Bernoulli : Je connaissais la CTIE en tant que directeur de la Chambre de commerce. Je devais y désigner un représentant du milieu patronal. À l'époque, Mme Weingart nous représentait. D'origine américaine, elle était venue en Suisse pour suivre son mari. Lors de nos réunions, elle nous faisait un compte-rendu des discussions et des débats qu'il y avait sous la présidence de Jean Grédy. J'étais donc quelque peu familiarisé.

De par ma pratique professionnelle, je n'étais pas complètement éloigné de ces questions d'intégration. À titre personnel, j'étais aussi forcément impliqué. Quand on est cadre, la vie professionnelle déborde souvent sur la vie privée. Je n'étais peut-être pas actif sur le terrain mais pas insensible à la problématique.

Q Quel était l'intérêt pour la Chambre de commerce et de l'industrie d'intégrer cette commission ?

Claude Bernoulli : Nous avons été invités au titre d'organisation économique et patronale du canton. A cette époque-là, il y avait deux ou trois représentants patronaux dont Jean-Claude Baudoin qui représentait les métiers du bâtiment (aujourd'hui ce serait les arts et métiers).

L'intérêt était d'être à l'écoute. Beaucoup de problèmes étaient liés à la main-d'œuvre étrangère, à l'intégration. Certaines questions et sujets nous intéressaient, en tout cas au niveau de notre secrétariat.

Je suis entré dans la vie active en 1968. C'était l'époque des initiatives contre la surpopulation étrangère. Comme tout jeune collaborateur de la Chambre du commerce, on m'avait confié la campagne de lutte contre ces initiatives. Elles pesaient lourdement sur la vie économique, et pas uniquement du canton mais de la Suisse toute entière. C'était une période sombre.

Le monde patronal ne peut pas être insensible à ce qui se passe dans le domaine de l'intégration. C'est lié, ça forme un tout.

Dès 1975, avec la grande crise économique, il a fallu créer la Promotion économique et faire venir des entreprises sous la conduite de Pierre Dubois. Comment recrée-t-on 15'000 à 20'000 emplois ? La réindustrialisation s'est faite sur les atouts et les spécificités neuchâteloises. Main-d'œuvre qualifiée dans les microtechniques, centres de recherche à haut potentiel, infrastructures scolaires et universitaires performantes. De nombreuses entreprises se sont installées ici. Pas mal d'expatriés et de cadres étrangers ont pris domicile dans notre canton. C'était un autre profil mais il fallait aussi travailler à leur intégration !

Q Il ressort, de nos précédents entretiens, que la droite et la gauche neuchâteloises se sont généralement entendues sur les questions de migration et d'intégration, refusant d'en faire un enjeu électoral. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette position ? Si oui, qu'est-ce que cela sous-tend selon vous ? Quels enseignements en tirer, dans le contexte actuel, notamment lorsque l'on voit en France, par exemple, le débat public monopolisé par ces questions, avec une surenchère dans la condamnation d'une présence trop forte de la population étrangère ?

Claude Bernoulli : Si l'on considère les résultats des votations durant ces années passées, ce consensus apparaît clairement et nous pouvons dire que le canton de Neuchâtel a pu, de ce fait, aller de l'avant et être un canton progressiste. Ce n'est pas une réalité acquise ou qui va de soi.

Économiquement Neuchâtel a une tradition de canton ouvert sur le monde. La prospérité de notre canton repose sur l'exportation de ses montres, de ses machines, de ses produits à haute valeur ajoutée.

Dans l'ADN neuchâtelois, si je puis dire, il y a cette ouverture à l'autre !

Pourtant quand il s'agit d'élargir les droits politiques, il faut convaincre ! Je me rappelle des débats se rapportant au droit d'éligibilité des étrangers, on ne pouvait pas tout de suite le donner au niveau cantonal. On a fait une politique des "petits pas", on a donné du temps au temps, ce qui a permis d'avancer.

Le Canton a imaginé un concept d'intégration, il a travaillé en fonction de la mentalité, de la réactivité de la population neuchâteloise. Ce modèle neuchâtelois fonctionne bien et est envié parfois, mais il n'est pas exportable tel quel.

Q La CTIE présente les orientations de la politique d'intégration qu'elle estime fondamentales pour le canton de Neuchâtel. Durant votre présidence, les actions de la politique d'intégration ont porté sur quatre domaines prioritaires, à savoir : le marché du travail - l'habitat et l'urbanisme - les droits politiques et la citoyenneté ainsi que l'intégration intergénérationnelle.

Quelles ont été, selon vous, les avancées concrètes dans ces domaines durant votre mandat ?

Claude Bernoulli : L'idée était de valoriser la diversité dans tous les domaines de la société et que la population neuchâteloise voie et perçoive cette diversité au quotidien.

Au niveau de l'habitat et de l'urbanisme, nous voulions éviter toute ségrégation spatiale, ce qui n'est pas évident !

Le droit de vote est venu petit à petit. Moi, j'étais d'abord réticent. Il y avait toujours cette envie de la gauche d'aller plus loin, trop loin ! Là, c'est un problème gauche-droite. Aller trop vite et essuyer des échecs au niveau des urnes, ce n'est pas sain parce qu'on doit ensuite attendre 5-6 ans pour revenir avec le sujet. J'étais favorable à la politique des "petits pas" et je crois que ça nous a réussi.

On travaille sur le long ou moyen terme de toute façon à la CTIE et en politique.

Q Quelles ont été les actions de la CTIE qui vous ont particulièrement marqué durant vos deux législatures ?

Claude Bernoulli : La Charte de la citoyenneté¹ sans aucun doute. Je reste fier et convaincu de l'approche. C'est un document très important, même fondamental. Thomas Facchinetti avait demandé le soutien du Prof. Pascal Mahon, pour son contenu et sa forme.

Quand on vit ici, il y a des droits mais il y a aussi des obligations et il faut les expliquer. C'était très intéressant et j'ai pris du plaisir à préparer ce document. On pourrait par ailleurs le distribuer à tous les Suisses. C'est quelque chose dont on peut être fier.

C'est le travail d'une équipe et pas seulement de moi. Ça a été fait sous ma présidence mais ce sont des professionnels qui l'ont réalisée. J'aimerais vous rendre hommage car c'est vous, le COSM, qui en êtes les réalisateurs.

J'ai également beaucoup apprécié d'avoir pu réaliser deux éditions de NeuchàToi.

¹ Le respect de la Constitution suisse et neuchâteloise et de leurs principes et valeurs constitue une exigence de base pour tous les habitants du canton de Neuchâtel. En ce sens, en 2008 a été introduite, sous l'impulsion de la CTIE, la Charte de la citoyenneté, réalisée par le COSM en collaboration étroite avec l'Université de Neuchâtel. Celle-ci est remise aux nouveaux arrivants dès leur arrivée et contient une série de documents sur les principes et valeurs essentiels de la Constitution suisse et neuchâteloise.

Q Composée jusqu'en 2018, d'une quarantaine de membres issus des collectivités migrantes, du patronat et des syndicats, des communes, de l'administration cantonale ainsi que des milieux associatifs, etc., la composition de la CTIE ainsi que le processus d'élection des membres des collectivités migrantes a été revu en 2018 dans le but/espoir notamment de la (re)dynamiser. À présent, la CTIE est passée à une vingtaine de membres² et les représentants des collectivités sont élus sur présentation d'un dossier de candidature.

Quel regard portez-vous sur ces modifications, notamment sur la diminution du nombre de ses représentants et sur l'absence de l'administration cantonale (OPFE, SEO, SASO) ainsi que sur le processus d'élection des membres des collectivités ?

Claude Bernoulli : C'était une commission lourde à l'époque. Il y avait une quarantaine de membres issus des communautés étrangères ainsi que des représentants de l'administration, qui m'ont toujours été très utiles. Thomas Facchinetti et l'équipe du COSM étaient les instruments, les professionnels du domaine alors que, il faut bien le dire, je me considérais comme un amateur au début.

Lors de la première séance, en voyant les gens dans la salle des Chevaliers, je me suis demandé comment j'allais m'en sortir mais tout était bien préparé en amont. Les choses se sont vraiment bien passées. L'appui des professionnels et en particulier de Thomas Facchinetti était remarquable. Ils ne m'ont jamais laissé tomber. Tout ce qui était du ressort professionnel était pris en charge par le COSM. Moi je pilotais l'ensemble.

Nous étions un intermédiaire auprès du Conseil d'Etat. La CTIE constitue un espace de discussions et de propositions. C'est comme ça que je voyais ma fonction de président. Nous refusions aussi des propositions extrêmes, freinions certaines demandes a priori trop onéreuses, filtrions les projets avant de les amener à maturité.

Ensuite, l'information remontait au chef de département et le cas échéant au Conseil d'Etat pour revenir. Il prenait ou ne prenait pas mais on avait fait le travail, c'est ça l'important.

40 membres pour une commission c'était lourd. Il y en a toujours 10 qui parlent et 30 qui écoutent. Mais nous espérions qu'ils reprenaient la matière première pour la dispatcher.

Pour ma part, j'avais déjà réduit le nombre de séances, ce qui obligeait aussi à être plus concis par rapport aux informations qui nous parvenaient. Les séances en revanche étaient peut-être un peu plus longues.

Concernant cette nouvelle composition, je ne suis pas contre le changement. A l'époque, il y avait beaucoup de questions de la part des membres de la commission à l'endroit de l'école par exemple. La présence du représentant du service de l'enseignement, M. Marguet, était fort appréciée car il pouvait répondre à chaud et en direct. Ce sont des petites choses du terrain, du quotidien qui trouvent immédiatement réponse.

Q De 2012 à 2014, un partenariat a eu lieu entre l'office du maire de Lublin en Pologne et le COSM, tous deux membres des Cités interculturelles, dans le cadre du projet "Lublin pour tous". L'idée était qu'une équipe de Lublin puisse observer de près le processus d'intégration, tel que compris et défini à Neuchâtel, afin de l'adapter à la réalité de leur ville qui n'en était alors qu'à ses balbutiements en matière de gestion de la diversité et de cohésion sociale (taux d'étrangers de 1%).

En tant que président de la CTIE, vous avez pris part à ce partenariat en vous rendant notamment sur place afin d'y transmettre votre expérience, votre expertise. Qu'avez-vous retiré/retenu du projet en général et des échanges qui ont eu lieu ?

Claude Bernoulli : Je le mets en perspective avec l'actualité entre la Pologne et la Biélorussie mais à l'époque, nous n'avions pas du tout le sentiment qu'il y avait des problèmes aussi virulents que ce qui se passe aujourd'hui.

À l'époque, je trouvais intéressant de confronter ce qui avait été entrepris à Neuchâtel et de voir si le schéma, la structure, le modèle neuchâtelois était exportable ?

Je n'ai jamais été sûr de cela car les mentalités, les esprits sont différents. Le modèle peut être exporté mais il faut l'adapter au contexte local.

Q L'un des éléments qui a certainement le plus influencé l'équipe de Lublin a été précisément la CTIE, à laquelle ils ont eu l'occasion de participer lors d'une visite à Neuchâtel et sur laquelle ils ont pu échanger avec vous lors de votre visite en Pologne. La Directrice du Bureau de la participation sociale, affirmera d'ailleurs de la CTIE qu'elle est "le meilleur exemple de système participatif qu'ils aient pu observer".

Après 8 ans à sa tête, après 30 ans d'existence et suite au changement de sa composition, quelle est (encore) la pertinence d'une telle commission dans le canton, selon vous ?

Claude Bernoulli : Il est important d'avoir une telle commission car elle favorise le dialogue et fait ressortir les vrais problèmes qui doivent remonter au Conseil d'Etat. Ça me semble fondamental. Je dirais même que je suis heureux que cette structure continue, s'adapte à l'évolution de la société.

Cette courroie de transmission entre le terrain et les autorités, communales et cantonales est nécessaire. Sans interlocuteur, on travaille dans le vide ! Les objectifs doivent être clairement définis pour savoir où l'on va, qu'est-ce que l'on fait et quels sont les problèmes, les détecter, les mettre en musique, trouver des formules et après, trouver des solutions et les transmettre au Conseil d'Etat qui est d'accord ou non avec ce qui lui est soumis.

² 10 membres des collectivités, 2 syndicats, 1 patronat, 1 bureau des métiers du bâtiment, 3 conseillers communaux-ACN, CSP, Caritas, SFM (nouveau), RECIF, 2 invités (déléguée aux étrangers et SMIG), président et vice-présidente.

Q En 2006, une année après votre entrée en fonction, le projet phare de la CTIE a été la réalisation de la première édition de NeuchàToi. Une opération culturelle inédite, de grande envergure³ sur le thème de l'identité neuchâteloise. Vous avez présidé également la 2ème édition "spécial jeunes", en 2009.

NeuchàToi a pour but d'offrir un espace de réflexion sur les contours passés, actuels et futurs de l'identité des habitants du canton. En quoi cette manifestation représentait-elle quelque chose d'inédit pour l'époque ?

Claude Bernoulli : Ce qui me semble fondamental dans la politique menée, c'est qu'elle descende dans la rue. C'est que la population la voie. On ne fait pas ça pour nous ou que pour les étrangers, on le fait pour une cohabitation naturelle, normale, simple, efficace et harmonieuse entre la population neuchâteloise et les gens qui arrivent. Pour moi, il était impératif que l'on descende dans la rue le plus souvent possible ! Le prix Salut l'étranger et surtout NeuchàToi se prêtent merveilleusement bien à cet exercice !

Il est fondamental que nos actions soient visibles au sein de la population tout entière !

Le premier NeuchàToi en 2006 a été une mobilisation géniale. Nous avons travaillé, nous sommes allés dans la rue. Val-de-Travers bougeait, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, etc. C'est important de montrer ce qui se passe, les actions mises en place. Il faut que les fruits de l'intégration apparaissent dans le public. Cela me semble être une tâche du président de la CTIE et j'espère que mes successeurs continuent sur cette lancée car la visibilité est importante !

Q En 2006, également, le Conseil d'Etat a répondu favorablement à une proposition de la CTIE en prenant position pour l'octroi du droit d'éligibilité des électeurs étrangers, au niveau communal plutôt que cantonal dans un premier temps, dans le cadre de son message relatif à l'initiative populaire "Tous citoyens – Pas de démocratie au rabais"⁴. Cette proposition sera couronnée de succès en 2007 avec l'acceptation par la population neuchâteloise d'accorder le droit d'éligibilité aux étrangers au niveau communal.

Selon M. Studer⁵, la population neuchâteloise n'était peut-être pas encore prête à l'époque à accepter d'accorder le droit d'éligibilité au niveau cantonal aux étrangers. Pensez-vous que c'est quelque chose qui pourrait être accepté à présent, près de 15 ans après l'avoir accordé au niveau communal, à l'heure où l'on ne cesse d'encourager, de promouvoir la participation citoyenne et l'exercice des droits civiques des personnes étrangères ?

Claude Bernoulli : Aujourd'hui, dans le contexte général des mouvements migratoires, j'ai l'impression que ce serait quelque chose de très difficile à faire, au vu des discussions que je peux avoir dans mon entourage. Je peux me tromper mais il faudrait vraiment bien préparer les esprits et là c'est un boulot immense !

Cet entretien a été réalisé le 29 novembre 2021 à Neuchâtel par Zahra Banisadr et Méryl Rodríguez Espinosa, spécialistes en migration et relations interculturelles au COSM.

³ 185 manifestations pour plus de 500 événements en 6 mois

⁴ Éligibilité des électeurs étrangers à toutes les autorités cantonales

⁵ COSM-info édition spécial n°5, décembre 2020

ENTRETIEN DE M. BERNARD SOGUEL

Bernard Soguel est né le 14 octobre 1948, à La Chaux-de-Fonds. Il y suit toute sa scolarité, puis entreprend des études d'ingénieur à la haute école suisse d'agronomie, à Berne, où il obtient un diplôme d'ingénieur agronome.

De 1972 à 1987, il travaille au service de l'économie agricole, puis de 1987 à 2001, dirige un bureau indépendant de conseils en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et d'urbanisme.

Bernard Soguel s'engage tôt en politique. Membre du parti socialiste neuchâtelois, à vingt-cinq ans, il en assume la présidence de 1984 à 1989. Il est membre du Conseil communal de Cernier de 1976 à 1986 puis député au Grand Conseil de 1989 à 2001.

Il est ensuite élu au Conseil d'Etat de Neuchâtel en 2001 et réélu en 2005, où il prend la direction du département de l'économie. Il préside le gouvernemental cantonal en 2005-2006. Conseiller d'Etat, il contribue activement au développement du service de la cohésion multiculturelle et de la politique d'intégration interculturelle.

Depuis 2019, il participe aux activités de plusieurs associations, comme les Jardins musicaux, le Parc du Doubs, le Centre Dürrenmatt, le musée des beaux-arts du Locle ou le festival Alt.+1000.

"Mon parcours est guidé par deux idéaux, la nature et la culture. Albert Camus décrit la naissance comme une lumière, découverte de la vie. Et à mon sens cette découverte, c'est la Terre et la nature, et c'est l'humanité et la culture. C'est ce qui donne l'envie de faire".



Photo : NeuchàToi

Q Quels étaient les enjeux liés à l'immigration et à l'intégration durant vos deux mandats en tant que conseiller d'Etat, entre 2001 et 2009 ?

Bernard Soguel : Lorsque j'ai pris mes fonctions, les bases déjà existantes étaient solides. Le poste de délégué aux étrangers et la loi sur l'intégration de 1996 étaient déjà effectifs et la Constitution neuchâteloise de 2000 en avait déjà ancré les principes.

Thomas Facchinetti, délégué aux étrangers à cette époque, était très créatif, extrêmement compétent. Sous l'impulsion courageuse de Pierre Dubois, il avait pensé et réalisé le concept de la politique d'intégration et monté une structure qui n'existaient pas jusque-là. Pour ma part, j'ai essayé de les consolider et de les développer à travers différents projets.

Q Quelle était votre conception de l'intégration avant vos différents mandats ? Et comment a-t-elle évolué ?

Bernard Soguel : J'en avais, à cette époque, une vision illustrée par la citation de l'écrivain Louis Guilloux "considérer l'autre comme son frère, son voisin comme un compagnon et l'étranger comme une grâce". Or cette vision idéaliste a très vite été confrontée à une réalité beaucoup plus complexe.

À peine élu au Conseil d'Etat, j'ai dû faire face à des sans-papiers qui occupaient illégalement des locaux à La Chaux-de-Fonds, en demandant à être régularisés.

Pour cette première "confrontation" à la réalité sociale des clandestins, nous avons pris le temps de la discussion et su trouver un arrangement. Il fallait évidemment l'approbation des autres membres du Conseil d'Etat, pas forcément acquis à ma vision des choses.

Un autre évènement a eu un impact dans mon approche des réalités sociales en lien avec l'intégration. Lors de la révision de la loi sur les sépultures, nous avons eu avec Thomas Facchinetti et Jean Grédy, alors président de la CICM, nombre de discussions et des présentations publiques sur l'ensemble du canton pour expliquer l'objet de cette révision. C'était extrêmement délicat puisque cela touchait à la religion et à l'intime de chacun.

La loi datait du début du XX^{ème} siècle et avait mis les cimetières sous contrôle de l'Etat pour mettre fin à la rivalité entre protestants et catholiques.

Les régions protestantes de Suisse romande n'acceptaient pas d'enterrer dans leur cimetière des catholiques même nés dans le village, et vice-versa. Pour mettre fin à cette guerre des sépultures, l'Etat avait décidé de légiférer sur l'enterrement des défunts, qu'ils soient protestants ou catholiques. Une loi très détaillée mais qui ne correspondait pas aux autres religions, en particulier aux musulmans, qui demandaient, 100 ans plus tard, à être ensevelis selon leurs traditions.

Il y eut donc de longues discussions, très animées. On sentait une tension palpable au sein du public mais aussi au sein des partis politiques, le mien compris. Une opposition assez farouche d'une minorité de catholiques, de protestants mais aussi des laïcs s'était manifestée au nom de la laïcité. Ils oubliaient que la laïcité était précisément la liberté de croire ou de ne pas croire, garantie par l'Etat neutre. La révision a finalement été acceptée.

Q Vous avez donné au COSM sa forme actuelle. Pourquoi avoir voulu renforcer ses missions et l'ancrer comme un service de l'administration cantonale, lui attribuant/ renforçant ses moyens à la fois financiers et humains ?

Bernard Soguel : C'était déjà bien qu'il existe un délégué aux étrangers grâce à Pierre Dubois, mais c'était une structure un peu fragile qui n'était pas ancrée dans la législation. Ce poste pouvait donc être supprimé assez facilement.

Dans un premier temps, c'était bien d'avoir procédé ainsi car si un nouveau service avait été proposé dès le départ, il n'aurait sans doute pas été accepté.

Dix années d'existence et de travail ont montré l'utilité de la fonction et ont imposé presque naturellement la transformation du bureau du délégué aux étrangers en service. Celui-ci pouvait quand même être contesté mais c'était beaucoup plus difficile de s'en défaire. Une fois qu'il y a un service, il y a des engagements de collaborateurs avec un statut.

C'était aussi la concrétisation d'une volonté populaire et politique inscrite dans la Constitution de 2000. Ce service était ainsi considéré comme pleinement légitime.

Nous avons longuement discuté du nom du service, de son appellation : le "service de la cohésion multiculturelle". Ce n'était pas si évident. Nous pensions qu'il fallait aller au-delà de l'intégration, qui était une bonne intention au départ, mais il fallait prendre en compte l'évolution des migrations et le risque de glisser vers l'assimilation.

Au vu de l'évolution du monde et des migrations, il est clair que, dans le cadre juridique neuchâtelois, il faut objectiver une cohésion multiculturelle, un échange entre les cultures, ce qui est un élément important et fédérateur.

Q Le canton de Neuchâtel est perçu comme un canton ouvert, progressiste. Une ouverture affirmée lors des votations populaires, qu'il s'agisse de questions liées à l'intégration européenne, à l'octroi des droits civiques aux étrangers ou au refus régulier des propositions de durcissement de la politique migratoire suisse.

Vous étiez conseiller d'Etat lors des votations pour l'éligibilité des étrangers au niveau communal en 2007, mais également pour la naturalisation des jeunes de la 2ème génération en 2004, où Neuchâtel y était favorable à 64.8% (43.2% au niveau national), pour la construction des minarets en 2009 (Neuchâtel vote contre l'initiative à 50.8% (42.5% au niveau national)), ...

Comment appréciez-vous, évaluez-vous cette ouverture et la perception que nous en avons ?

Bernard Soguel : Cette ouverture est réelle, présente depuis longtemps. Elle date d'avant la République de 1848. Déjà, Neuchâtel faisait preuve d'indépendance et d'ouverture. Il y avait par exemple, le choix du monarque porté sur le roi de Prusse, éloigné, ce qui laissait une certaine liberté à Neuchâtel.

Autre exemple de cette ouverture, l'encyclopédie de Diderot, prémisses à la Révolution française, dont le premier tome a été imprimé à Neuchâtel, parce que Diderot était interdit dans toute l'Europe, sauf à Neuchâtel.

Cette ouverture vient aussi de l'esprit indépendant des Montagnes. L'historien neuchâtelois Jean-Pierre Jelmini l'explique par les libertés supplémentaires accordées par la seigneurie de Valangin, aux défricheurs des Montagnes en compensation de la pénibilité de leur travail et de leur existence. Les habitants des Montagnes en ont gardé un esprit un peu frondeur et libertaire.

Et il y a eu la Révolution neuchâteloise, période d'innovation et d'ouverture, influencée par la révolution française.

A la fin du XIXe siècle et au début de XXe, Neuchâtel et le Jura bernois ont accueilli les révolutionnaires russes, avec des discours au Grand temple de La Chaux-de-Fonds et au temple du Locle. Jules Humbert-Droz, pasteur Chaux-de-Fonnières, était devenu le secrétaire particulier de Lénine. Karl Marx a fait référence à La Chaux-de-Fonds dans son livre "Le capital".

Le mouvement communiste, à l'époque, était le symbole d'un monde nouveau et de liberté, ce qui s'est révélé être une illusion, concrétisée à la fin du XXe siècle par la chute du mur de Berlin

Tous ces événements historiques ont marqué les esprits et les mentalités. C'est pourquoi les votations que vous citez et la situation post-11 septembre 2001, ont eu moins d'impact à Neuchâtel. Il en est ainsi, aussi, pour les votations concernant l'Europe.

Q Vous parliez très souvent dans vos discours publics de l'importance de l'ouverture à l'Europe et au monde, rappelant que Neuchâtel avait été, durant son Histoire, traversé par les grands courants de pensée européens qui ont abouti à la Révolution de 1848, fondatrice de la République neuchâteloise, et que la richesse économique est aussi dépendante de nos échanges vers l'étranger.

Cette mise en avant de la richesse de la diversité de la population neuchâteloise est aujourd'hui reprise par le Conseil d'Etat qui invite à l'ouverture et à la valorisation de la diversité de la population neuchâteloise, deux valeurs dont il en a fait un point fort de son programme de législature. Or, il y a un contexte international qui invite au repli identitaire et où l'immigration est présentée / associée à une menace.

Quelles perspectives voyez-vous pour Neuchâtel ?

Bernard Soguel : Nous subissons aussi en Suisse et à Neuchâtel, l'effet de la montée du populisme, ce qui est inquiétant, mais la population neuchâteloise résiste un peu mieux qu'ailleurs.

Neuchâtel est un petit canton, mais sa notoriété et la considération dont il jouit par son histoire, son esprit d'ouverture et novateur, sont plus importantes que l'étendue de son territoire et de sa population.

Cet esprit s'explique aussi par l'horlogerie très présente dans notre histoire, une industrie d'exportation, qui produit des marques appréciées dans le monde entier, une industrie de la haute précision et du petit, étendue aux microtechniques et à la pharma. Pour vendre, il a fallu chercher des marchés, s'ouvrir au monde.

On sait donc qu'on a besoin à la fois des autres qui, à l'extérieur de la Suisse, achètent nos produits, mais qui, à l'intérieur de la Suisse, participent à leur fabrication, car on n'est pas assez pour le faire seul.

D'où l'importance des frontaliers et de la main-d'œuvre étrangère, qui participent à notre production de richesses et au renforcement de notre niveau de vie.

C'est pour cette raison qu'il me paraît important de lier le phénomène des migrations et de la population étrangère, à l'économie et à l'emploi. C'est fondamental. De cette manière, on peut considérer que les migrations sont plutôt un bienfait qu'un cataclysme comme on a tendance à les présenter aujourd'hui.

Q Vous êtes à l'origine de NEODE, un vivier de compétences et de talents, avec des startups souvent dirigées par des expatriés. Est-ce que les expatriés sont eux aussi concernés par la politique d'intégration ? Est-ce que la politique d'intégration leur est aussi destinée ?

Bernard Soguel : Je pense utile d'avoir une structure qui s'en occupe, mais pas au sens strict d'intégration. C'est d'ailleurs un mot que je n'aime pas beaucoup.

L'intégration a été une étape, mais il faut aller plus loin. Il faut développer cet esprit de cohabitation, de cohésion multiculturelle, avec nos règles bien sûr, avec notre culture, mais qu'il y ait une ouverture aux autres en sachant que l'échange est un apport. Si l'autre réagit de la même manière, en étant ouvert, ça ne peut être qu'enrichissant. Et cet échange est fondamental en recherche appliquée et en développement de startups. Donc oui, les expatriés jouent un rôle important dans la cohésion multiculturelle.

Dans les prestations du service de la Promotion économique, il y avait l'accueil des familles entières, et pas seulement des personnes qui venaient travailler, avec la recherche d'un logement, la mise en contact avec d'autres structures, avec les écoles, etc. On a favorisé l'installation dans la société neuchâteloise et les échanges avec la population. Beaucoup de ces personnes sont restées à Neuchâtel, même après la fermeture de leurs entreprises. Elles ont retrouvé un emploi, elles cohabitent, sont devenues suisses, sont véritablement intégrées et ont apporté quelque chose de supplémentaire à la population neuchâteloise. Elles ont enrichi Neuchâtel de par leur travail mais aussi leur expérience, leur culture. D'où l'importance de la culture qu'on a tendance à considérer comme élitaire, alors qu'elle est présente dans la vie de tous les jours et de tout le monde.

Q Quand on parle de culture, il y a souvent la peur de perdre son identité avec l'ouverture sur l'autre. Qu'est-ce que l'identité neuchâteloise pour vous ?

Bernard Soguel : L'identité neuchâteloise, c'est l'ouverture, l'échange, l'innovation, les paysages et l'humilité. Ceux qui craignent pour leur identité, n'ont pas très confiance en elle. Moi j'ai confiance en cette culture d'échange et d'enrichissement. Ça me paraît plus solide que la culture du "hérisson", où on se recroqueville sur soi-même et où l'on ne s'enrichit pas au contact des autres. On ne peut pas s'enrichir en se regardant le nombril.

Cette tendance de régression est vraiment le signe d'un manque de confiance en son identité, en sa culture et en la vie d'une manière générale.

Q Quels sont les événements, les actions, les décisions que vous ayez prises durant vos mandats, par rapport à ces thématiques, dont vous êtes le plus fier, heureux ?

Bernard Soguel : Je ne sais pas si je suis fier. Mais j'ai fait les choses avec d'autres, avec le COSM et que je n'aurais pas pu faire sans l'appui du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et parfois de la population.

Tout d'abord, intégrer le COSM, en tant que service, au département de l'économie. Mais aussi rassembler les autres structures dévolues aux étrangers, disséminées, dans un seul service, celui des migrations, et dans le département de l'économie.

C'est vraiment essentiel, lorsqu'on veut parler d'intégration des étrangers, de prendre la question sous l'angle de l'emploi et du travail. Avoir ces deux services, le COSM et le SMIG, liés à l'emploi et à l'économie est une réussite. Aujourd'hui, c'est lié à l'emploi et la cohésion sociale. C'est bien aussi, mais philosophiquement un peu dommage de séparer l'économie et l'emploi !

L'éligibilité des étrangers au niveau communal est un pas essentiel dans le sens que nous voulions donner à la citoyenneté, qui soit effective pour toutes et tous. Nous avions aussi voulu l'accorder au niveau cantonal mais cela n'a pas passé. Nous avons poursuivi la politique des petits pas, conduite intelligemment dès le départ des 30 ans que nous fêtons aujourd'hui.

La volonté de réunir les diverses sensibilités politiques en faveur de la cohésion multiculturelle, exprimée dès le départ par la nomination de présidences de droite de la CICM, lorsque le chef du département de tutelle était de gauche, a favorisé une action consensuelle en faveur de cette politique.

Se sont révélés importants aussi, la Charte de la citoyenneté remise à chaque nouvel arrivant dans notre canton et NeuchàToi qui questionne l'identité neuchâteloise et celle des étrangers vivant dans le canton

Q Par rapport à cette politique d'intégration qui se fait au niveau cantonal, la position de Neuchâtel, son organisation, est différente d'autres cantons où les communes occupent davantage de place. Ce sont elles qui mettent en œuvre les actions, proposent des projets, etc. avec des bureaux cantonaux qui se chargent plutôt et principalement de coordination et qui répartissent les fonds, sur la base de mandats de prestations, etc.

Dans le canton de Neuchâtel, c'est le COSM qui met en œuvre la politique d'intégration et assure une grande partie des prestations, seul ou en collaboration avec les communes, les institutions, les associations, etc. Or, on voit maintenant apparaître peu à peu des délégués communaux à l'intégration, comme dans d'autres cantons, chargés de mettre en œuvre cette politique au niveau communal.

Quel est votre sentiment par rapport à cette spécificité neuchâteloise ? Est-ce que cela permet d'avoir une meilleure vision, de voir plus large, une plus grande cohérence ?

Bernard Soguel : Le canton de Neuchâtel est un canton vif, mais petit, qui a toujours travaillé avec les communes. C'est le cas du COSM, qui a vraiment apporté quelque chose, même si c'est indirectement. Il apporte sa connaissance, ses compétences, son métier, très utiles pour les communes dans certaines situations.

Donner des missions aux communes, c'est un peu, dans certains cantons en tout cas, se laver les mains des questions et des problèmes. Une petite commune n'a pas les moyens d'être informée, de se fabriquer une philosophie politique en matière de population étrangère, comme un canton. À Neuchâtel, il a fallu 30 ans pour arriver là où on en est. Ça ne s'est pas fait d'un jour à l'autre. Il a fallu des gens de qualité comme Thomas Facchinetti et tous les collaborateurs, formés, pour y arriver. Il a fallu construire progressivement. Et quand des personnes changent, il peut y avoir des périodes d'attentes ou de frein.

On voit quand même les choses d'une manière plus large au niveau cantonal, grâce aux échanges avec les autres cantons et la Confédération. C'est une question de moyens. Dans les villes, il peut y avoir plus d'ouverture et de proximité, cela dépend un peu des personnes qui y siègent, mais dans les petites communes, les ressources sont insuffisantes.

Par contre, il est important que les communes soient informées de ce qui se fait et il faut des relations entre les communes et le COSM pour expliquer, pour informer.

Q On l'a vu précédemment, la transformation du bureau du délégué aux étrangers en un service cantonal découlait d'une volonté de consolider et d'asseoir la politique d'intégration comme étant une tâche de l'Etat, du Canton. Avec la mise en place des programmes cantonaux d'intégration, il semble y avoir une volonté de décentraliser la mise en œuvre d'une partie des prestations à des prestataires externes, aux communes, etc. sous forme de mandat notamment. Si cela venait à se développer dans le canton, serait-ce plutôt quelque chose de positif ou de négatif ? Est-ce quelque chose d'imaginable ici et serait-ce pertinent ?

Bernard Soguel : Pour le canton de Neuchâtel, qui est un petit canton encore une fois, l'unité d'action est indispensable et est assurée par le COSM. Confier des missions à des prestataires externes, engendrerait des différences et probablement des clivages entre les communes, entre les villes. Les villes feront un effort, mais les autres n'auront tout simplement pas les moyens logistiques, professionnels et financiers nécessaires.

Je suis plutôt sceptique quant à cette éventuelle évolution.

Q Souhaitez-vous ajouter quelque chose que nous n'aurions pas abordé ?

Bernard Soguel : Ce qui est à craindre aujourd'hui, compte tenu de la crise sanitaire et des conflits sociaux qui pourraient en découler, c'est que les finances soient le seul élément de référence, alors que c'est un moyen pour faire les choses et non pas un but en soi, même s'il faut les gérer minutieusement.

Le monde fait face à deux poudrières actuellement, le climat et les disparités sociales, et pour les étrangers, qui souffrent de ces dernières, c'est encore pire ! Ces deux poudrières, si elles explosent, peuvent bouleverser la société, y compris les démocraties du monde occidental. Il faut vraiment s'occuper de ça et c'est par l'ouverture et le dialogue qu'on peut le faire. On considère les migrations aujourd'hui en Europe comme une menace, comme un drame. C'en est un pour les migrants qui fuient la guerre, les persécutions et la misère. Mais pas pour le monde occidental, qui pourrait faire face en gérant la crise globalement et de manière coordonnée, compte tenu de l'importance des populations en présence. Mais l'humanité a l'habitude de faire des étrangers, un problème, une menace.

En France, il y a de violents débats sur la population étrangère, qui représente un peu plus de 10% de la population. En Suisse, la proportion est de 25% et les débats peuvent être vifs, mais jamais aussi violents que chez nos voisins. Quand on traite ces questions d'une manière intelligente et avec un peu de recul, en faisant intervenir l'Histoire et la culture, on obtient des résultats.

Q Lors de votre 2^{ème} mandat, il y avait des candidats socialistes de renoms qui voulaient briguer votre siège. L'élite actuelle a-t-elle un autre profil ?

Bernard Soguel : Oui, tous les conseillers nationaux voulaient devenir conseiller d'Etat. C'est passionnant la politique, mais c'est dur et assez violent. Aujourd'hui, la Covid, le changement climatique, les inégalités sociales, le contexte socio-économique complexifient la politique. Les gens ont tendance à faire autre chose de moins exposé. Les sondages et les finances ont tendance à remplacer une vision, une vraie philosophie de société, une culture aussi à laquelle on peut se référer. Mais l'humanité a des ressources insoupçonnées pour se redresser.

Entretien réalisé le 7 décembre 2021 par Zahra Banisadr, et Méryl Rodríguez Espinosa, spécialistes en migration et relations interculturelles au COSM.